



École Notre Dame
DIVATTE-SUR-LOIRE

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES A COMPTER DU 12 MAI 2020 dans le cadre de l'épidémie du COVID-19.

A destination des familles et de la communauté éducative

PREAMBULE

Ce protocole, élaboré en équipe, répond aux directives ministérielles et diocésaines. Il repose sur cinq fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

Il a pour objectifs :

- d'assurer le retour des élèves à l'école dans le strict respect du protocole national de cadrage sanitaire.
- de permettre aux familles de décider, en connaissance de cause, du retour ou non de leur enfant à l'école. (sondage joint)

5 rue du Stade - La Chapelle Basse-Mer - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Tél – Fax : 02/40/06/33/70 – site : www.ecole-nd-cbm.fr courriel : ec.ch-basse-mer.notre-dame@ec44.fr

DATES DE REPRISE / ORGANISATION DES JOURS DE CLASSE

Lundi 11 mai : rentrée des enseignantes et du personnel.

Les personnes dites « vulnérables » ou ayant des personnes vulnérables à leur domicile seront en travail à distance pour assurer la continuité pédagogique ou aider les enseignantes en présentiel. Il en sera de même des enseignantes qui n'auront pas fait leur rentrée ou n'auront pas d'élèves en classe.

Caroline (enseignante en MS), Catherine (Asem MS) et Patricia (personnel Ogec) ne seront pas présentes sur l'école.

Mardi 12 mai : rentrée des GS - CP - CM2

Lundi 18 mai : rentrée des CM1

Lundi 25 mai : rentrée des CE1 - CE2

Les PS et MS ne reviennent pas à l'école. : distanciation sociale impossible, organisation de l'école inadaptée à de très jeunes enfants.

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
GS	A	B	C	D
CP	A	B	A	B
CE1 Marion assurera les L et M en distanciel, Violaine est en arrêt maternité.	A et B maison	A et B maison	A	B
CE1 Manuela	A		A	
CE2 Manuela		B		B
CE2 Nadine	A		A	
CM1 Nadine		B		B
CM1 Amélie		B		B
CM2 Amélie	A		A	
CM2 Mme Guinel et Perrine	A	B	A ou B 1 semaine /3	A ou B

Chaque enseignante communiquera aux familles le planning d'accueil après réception des réponses au sondage.

Les demandes particulières seront écoutées avec bienveillance. Cependant nous ne pourrons satisfaire à toutes les demandes. Nous devons respecter un nombre maximum d'élèves ainsi que des règles de priorisation :

- les enfants dont les parents travaillent dans la santé, la police, la Poste, les aides à domicile...
- les enfants des enseignants et des salariés d'établissements scolaires
- les enfants à accueillir en priorité (en difficulté, en situation de handicap...)
- les fratries (dans la mesure du possible)

LES HORAIRES

Les horaires restent inchangés :

Matin : 8h50 (ouverture du portail à 8h40)

Midi : sortie à 12h15

Après-midi : 13h30 (ouverture du portail à 13h20)

Soir : sortie à 16h20

LES ARRIVEES ET LES SORTIES (matin, midi, soir)

Sur le trottoir et devant le portail : respecter la distanciation physique (1 mètre) et ne pas rester devant l'école une fois votre enfant rentré ou sorti. Pas de rassemblements.

Un seul parent pour déposer et reprendre les enfants.

Les enfants marchent à côté de leurs parents.

Les parents ne rentrent pas dans l'école : ils déposent leurs enfants aux portails

- rouge pour les GS, CM1 et CM2
- blanc (côté Souris Verte) pour les CP, les CE1, les CE2

Pour les fratries : les parents rejoindront successivement les deux portails.

Les enseignantes seront présentes au portail (rouge ou blanc) pour :

- surveiller l'accès à l'école (respect des consignes)
- accueillir et remettre les enfants.
- assurer le bon déplacement des élèves (distanciation)

Toutes les interventions au sein de l'école sont supprimées pour limiter le brassage des populations.

L'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents sauf circonstances très exceptionnelles. Si les parents devaient avoir accès à l'établissement, cette entrée devrait, dans la mesure du possible, se faire après le départ des élèves et avant la désinfection des locaux.

TEMPS DE CLASSE / CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Le retour en classe ressemblera très peu à celui d'avant le 16 mars. Les activités seront adaptées, aucun rattrapage des programmes n'est attendu.

Le travail en classe : faire le point sur les acquis afin d'identifier les besoins, consolider et poursuivre les apprentissages en ciblant les enseignements essentiels.

Le travail en distanciel : se poursuit en sachant toutefois que les enseignantes seront moins disponibles étant en présentiel.

Chaque classe sera réorganisée afin de respecter la distanciation physique, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes.

- Les tables seront réparties différemment si besoin.
- Le mobilier non nécessaire sera neutralisé par une signalétique spécifique.
- Le coin « regroupement » sera revu de manière à respecter la distanciation.
- Une place définie sera donnée à chaque enfant. Il ne pourra en bouger tant qu'il sera en classe.
- La réalisation d'activités de groupes ne sera pas possible.
- S'il s'avérait nécessaire de passer du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, il serait désinfecté entre les deux.
- Les élèves auront leurs affaires dans leur cartable : cahiers, trousse, les casiers ne seront plus accessibles.
- Seuls les cahiers indispensables seront rapportés à l'école. Chaque enseignante communiquera sur ce sujet avec les familles.
- Les élèves apporteront une bouteille d'eau, identifiée à leur nom ainsi qu'un paquet de mouchoirs et un rouleau d'essuie-tout.
- Les porte-manteaux ne seront plus utilisés ; les vêtements seront mis sur les dossiers de chaises.
- Les cahiers ne seront plus corrigés individuellement, les corrections seront collectives.

Les classes seront aérées pendant 15 minutes : avant l'entrée en classe, pendant les récréations, le midi et le soir.

Les enfants se laveront les mains en arrivant en classe.

DEPLACEMENTS DANS L'ÉCOLE

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de leurs camarades.

Des sens et des horaires de circulation seront mis en place pour que les groupes ne se croisent pas. Les déplacements seront limités au strict nécessaire, encadrés et surveillés.

Les passages aux toilettes sur temps de classe devront rester exceptionnels : un seul enfant à la fois et dans la mesure du possible accompagné d'un adulte. Lavage des mains avant puis après le passage aux toilettes.

Les portes seront tenues ouvertes pour que les enfants n'aient pas à toucher les poignées.

5 rue du Stade - La Chapelle Basse-Mer - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Tél – Fax : 02/40/06/33/70 – site : www.ecole-nd-cbm.fr courriel : ec.ch-basse-mer.notre-dame@ec44.fr

LES RECREATIONS (matin, midi, après-midi)

Elles seront décalées de manière à limiter le nombre d'enfants sur chaque cour. Un groupe classe à la fois.

Des règles de vie adaptées seront données aux élèves : mes droits, mes devoirs, principe des bras tendus pour respecter la bonne distance entre deux enfants ...

Le passage aux toilettes se fera individuellement et encadré par un adulte (lavage des mains, vérification que les enfants ne boivent pas au robinet ...)

La structure de jeux des maternelles sera interdite.

Les vélos et trottinettes pourront être utilisés mais non prêtés. Ils seront désinfectés après chaque utilisateur.

Les règles de distanciation physique devront être respectées. Les enfants ne pourront donc pas jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de balle, billes ...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer, osselets, corde à sauter s'ils l'échangent). S'ils sortent en récréation avec leurs propres crayons ou livres, ils ne pourront pas les prêter.

Un temps de lavage de mains sera obligatoire pour tous les élèves au début et à la fin de chaque récréation : soit dans la classe, soit dans les sanitaires de la cour.

En cas de difficultés à faire respecter les mesures barrières, il sera possible de remplacer les récréations par des temps de pauses en classe.

LA RESTAURATION

Mêmes principes :

- limiter les rassemblements et les croisements de groupes
- respecter la distanciation physique

Océane de Restauration s'engage à assurer les repas dans le respect des règles sanitaires (repas froids).

Lieu du repas : petit et grand réfectoires.

Les règles de déplacements sont identiques : en file indienne, à 1 m les uns des autres, suivant un chemin identifié.

Lavage des mains avant et après le repas (élèves et personnel).

Les services seront étalés de manière à libérer de l'espace : 3 services si besoin en fonction du nombre de rationnaires (11h45-12h15 / 12h30 - 13h00 / 13h15 - 13h45)

Chaque élève apporte une bouteille d'eau et des couverts placés dans un sac plastique (fourchette, couteau, cuillère). Aucun couvert de service ne doit être mis en commun.

Placement des enfants : deux par table (1 à chaque bout de table), assis pendant tout le repas. Ils sont servis à table par un adulte.

Lavage et désinfection des tables avant et après chaque repas.

Lavage et désinfection de l'ensemble de la cantine à la fin des services.

5 rue du Stade - La Chapelle Basse-Mer - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Tél – Fax : 02/40/06/33/70 – site : www.ecole-nd-cbm.fr courriel : ec.ch-basse-mer.notre-dame@ec44.fr

REGLES SANITAIRES APPLIQUEES

Distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes), à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe, à la cantine ...).

Port d'un masque par tous les adultes même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées.

Un enfant peut venir à l'école avec un masque mais les enseignantes ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abime. Elles ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever, car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque. Le port du masque par les enfants n'est donc pas recommandé.

Application des gestes barrières : se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main.

Chaque enfant devra se laver les mains :

- à son arrivée dans l'école
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Un enfant pourra utiliser du gel hydroalcoolique (fourni par la famille), sous surveillance d'un adulte. Cependant, l'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas conseillée aux enfants, il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Un temps de travail à partir de documents de l'UDOGEC et de la FEP est prévu avec les enseignantes et les salariées pour s'approprier les bonnes procédures.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves.

Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, claviers, souris
- matériel utilisé, supports pédagogiques...
- éventuellement aires de jeux et équipements sportifs utilisés.
- Les poubelles seront vidées tous les jours, nettoyées et désinfectées.
- Les savons et essuie-mains (essuie-tout fourni par les familles) seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.
- Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après les repas.

La mise en propreté spécifique se fera de manière approfondie en deux étapes :

- un nettoyage à l'aide d'un détergent usuel,
- une désinfection à l'aide d'un désinfectant virucide correspondant à la norme EN 14476.

Les salles de classes seront aérées avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

RÔLE DES PARENTS

Les parents soutiendront le travail des enseignants :

- en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à leur enfant
- en prenant la température de leur enfant tous les matins
- en respectant les horaires de dépose et reprise des enfants
- en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école
- en ne mettant pas leur enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus : fièvre, sensation de fatigue, toux sèche, courbatures et douleurs, congestion nasale, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhées, éruptions cutanées.

Les parents veilleront à habiller leur enfant avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome.

Si un enfant est une personne à risque, il pourra venir à l'école mais le personnel ne pourra être tenu pour responsable s'il devait tomber malade et que la maladie s'aggravait. Les familles prennent cette décision en leur âme et conscience en connaissant les risques de rescolariser un enfant qui présente une contre-indication médicale. Cet enfant devra porter un masque si le personnel, sur avis du Médecin scolaire, devait juger nécessaire cette disposition.

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il faudra immédiatement informer l'école. La procédure sera également :

- d'éviter les contacts.
- d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

RENDEZ-VOUS / ACCUEIL

Les rendez-vous téléphoniques sont à privilégier.

Les parents qui exceptionnellement et sur rendez-vous, rentrent à l'école doivent :

- respecter la distanciation physique
- porter un masque
- se désinfecter les mains.

Les bureaux de Mme Guinel et de l'Ogec ne seront accessibles que sur rendez-vous. Privilégier là aussi le téléphone ou les courriels.

Les enfants n'ont pas à entrer dans la partie administrative (couloir de l'entrée, bureau de direction) sauf en cas de blessures ou de maladie. Si un enfant est malade, un masque lui sera donné en attendant l'arrivée de ses parents.

5 rue du Stade - La Chapelle Basse-Mer - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Tél – Fax : 02/40/06/33/70 – site : www.ecole-nd-cbm.fr courriel : ec.ch-basse-mer.notre-dame@ec44.fr

LES SERVICES DE TRANSPORT ET DE PERISCOLAIRE

Principe : éviter la concentration d'élèves notamment dans des lieux où les gestes barrières sont difficilement applicables.

- Privilégier la dépose et la reprise des élèves par les familles.
- Réserver, si possible, les inscriptions au périscolaire aux enfants des familles prioritaires (santé, enseignants, police, La Poste ...). Lieu : Salle de la Souris Verte.

Le respect du protocole sanitaire au sein des cars et du périscolaire est sous la responsabilité respective de la Communauté de Communes Sèvre et Loire et de la Mairie.

N'hésitez pas à leur demander leur protocole.

Ce protocole drastique est applicable dans son intégralité. Chaque famille est libre d'y adhérer ou non afin de prendre la décision de mettre ou ne pas mettre son enfant à l'école.

Précision : assurer la sécurité des élèves et des personnels, que ce soit en cette période de crise ou en temps normal, est une obligation de moyens et non de résultat : tous les moyens doivent être mis en œuvre pour y parvenir. Il n'incombe pas au chef d'établissement, aux enseignants et aux personnels de l'établissement de garantir l'absence de toute exposition à un risque de contamination mais de l'éviter le plus possible. Le chef d'établissement doit donc prendre toutes les mesures nécessaires, dans le cadre des consignes gouvernementales, pour assurer la sécurité et la santé des élèves, des enseignants et des personnels.

Ce protocole a été rédigé dans cet objectif.

Si un enfant venait à refuser ou ne parvenait pas à appliquer les règles sanitaires, nous serions dans l'obligation de ne plus l'accueillir.